



Envoyé en préfecture le 18/07/2019
Reçu en préfecture le 18/07/2019
Affiché le 18/07/2019
ID : 971-219711116-20190702-M2019_0571-DE

N° d'affichage :
SEC/2019/05/005
COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Membres en exercice : 27
Membres présents : 17
Suffrages exprimés : 18
Votes Pour : 18
Votes Contre : 00
Abstention : 00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le 18/07/2019
Deshaies, le 18/07/2019

La Directrice Générale des Services
Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 02 juillet, suite à la convocation du 21 juin, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse , OPET Ghislaine (**arrivée à 19h15**) , GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1er, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème adjoint*), MOUILA Gladys APPOLINAIRE Lionel (**arrivé à 19h27**), PHILETAS Christina GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, , MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (**arrivée à 19h05**), JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Christina PHILETAS*), MICHALON Irmine, MOBETIE Marie-France (*respectivement 2ème adjoint, conseillères municipales*)

Sont absents : MANIOC Alain, SABAS Sydney, Max MATHIASIN, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, GAMIETTE Liliane (*conseillers municipaux*),

Secrétaire de séance : Philippe MORVAN

Secrétaire de séance : Philippe MORVAN

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC



le 02 juillet 2019

Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ALLIANCE FEMININE DE DESHAIES

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la série Death In Paradise, (DIP), la société SKY PROD verse une subvention aux associations de la Commune.

Cette année, à titre exceptionnel, les associations percevront le montant alloué correspondant aux années 2018 et 2019.

Aussi, compte tenu que l'association « **ALLIANCE FEMININE DE DESHAIES** » contribue au développement, à l'animation du territoire et à la cohésion sociale féminine intergénérationnelle de la commune.

Le maire propose de lui accorder une subvention de **Quatre cents euros (400 00 €)** pour son fonctionnement.

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

DELIBERATION n° 71
N° d'Inscription au Registre

- 19 / 05 / 71



Envoyé en préfecture le 18/07/2019
Reçu en préfecture le 18/07/2019
Affiché le 18/07/2019
ID : 971-219711116-20190702-M2019_0571-DE

N° d'affichage :
SEC/2019/05/005
COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019,

Vu le versement de la subvention par la société SKY PROD à la collectivité pour les associations de la commune.

Vu la décision de répartir cette somme aux diverses associations

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du Lundi 24 juin 2019

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant que cette association contribue au développement, à l'animation du territoire et à la cohésion sociale,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de **Quatre cents euros (400 00 €)** à l'association « **ALLIANCE FEMININE DE DESHAIES** »

Article 2 : Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Article 3 : De lui **DONNER** pouvoir pour entreprendre toutes démarches et signer les actes administratifs afférents à ce dossier.

Article 4 : Madame le Maire et Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente.

Deshaies, le **02 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

[Signature]
Carmy MARC